

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 44 du 12 juin 2020**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

#### **DÉCISION N° D-20-002002/ARM/EMA/PERF/REG**

portant création de la formation administrative "pôle opérationnel RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE".

Du 30 avril 2020

## DÉCISION N° D-20-002002/ARM/EMA/PERF/REG portant création de la formation administrative "pôle opérationnel RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE ".

Du 30 avril 2020

NOR A R M E 2 0 5 4 1 2 2 5

Texte(s) abrogé(s) :

- [Décision N° 1252/ARM/EMA/PERF/REG/NP du 28 février 2019 portant création d'un échelon de préfiguration du pôle opérationnel « RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE ».](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [160.1.2.2](#).

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu [code de la défense](#), notamment ses articles R. 3232-21 à R. 3232-29 ;

Vu [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement.](#) ;

Vu [Arrêté du 04 mai 2012 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.](#) ;

Vu [Instruction N° 9278/DEF/SGA/DAJ/D2P du 01 octobre 2015 fixant la procédure d'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'organisation et aux attributions du ministère de la défense.](#) ;

Vu le relevé de conclusions du comité exécutif ministériel du 19 novembre 2018 sous la présidence de la ministre des armées, n° 007587/ARM/CAB daté du 29 novembre 2018 (1) ,

Décide :

### 1. CRÉATION.

Dans le cadre du plan de transformation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), le pôle opérationnel " RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE " est créé en tant que formation administrative à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### 2. SUBORDINATION.

Le pôle opérationnel " RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE " est placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur central de la DIRISI.

### 3. AUTOMATISATION.

Clair libellé de la formation : pôle opérationnel " RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE ".

Code d'identification dans le référentiel en organisation : 0AHZ.

Implantation géographique : Maisons-Laffitte (78600).

Le pôle opérationnel " RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE " comprend :

- un centre national de mise en œuvre des réseaux à Maisons-Laffitte (Code CREDO 0AHZ008) ;
- un centre national de gestion des fréquences à Maisons-Laffitte (Code CREDO 0AHZ00B) ;
- un centre national de mise en œuvre des transmissions satellitaires à Maisons-Laffitte (Code CREDO 0AHZ007) ;
- un centre national de mise en œuvre des réseaux à Toulon (Code CREDO 0AHZ00E) ;
- un centre national de mise en œuvre des transmissions d'infrastructure nucléaires à Villacoublay (78140) (Code CREDO 0AHZ009) ;
- un centre régional de maintenance à Paris (75000) (Code CREDO 0AHZ00A) ;
- un centre régional de maintenance à Villacoublay (Code CREDO 0AHZ05Y) ;
- un centre national de mise en œuvre télécommunications spatiales et radio à Favières (28170) (Code CREDO 0AHZ00C) ;
- une station de transmission à Vernon (27200) (Code CREDO 0AHZ00D) ;
- un centre national de mise en œuvre des télécommunications spatiales et radio à Six-Fours (83140) (Code CREDO 0AHZ00F) ;
- une station de transmission à Bram (11150) (Code CREDO 0AHZ00J) ;
- une station de transmission à La Crau (83260) (Code CREDO 0AHZ00H).

### 4. DISPOSITIONS FINALES.

[La décision n° 1252 /ARM/EMA/PERF/REG du 28 février 2019](#) est abrogée.

L'échelon de préfiguration du pôle opérationnel " RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE " est dissous à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

La présente décision, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020, est publiée au *Bulletin officiel des armées*.



Pour la ministre des armées et par délégation,

*Le général de corps d'armée aérien,  
Sous-chef d'état-major " performance " de l'état-major des armées,*

BRUNO PACCAGNINI.

## Notes

(1) n.i.BO